



SYNDICAT GENERAL FORCE OUVRIERE DES PERSONNELS DES HOSPICES CIVILS DE LYON

📍 : 27, rue Victor Hugo 69002 Lyon

☎ : 04.78.37.19.13 ou 04.78.37.77.27

✉ : 04.78.37.21.04 - Email : syndicatfohcl69@gmail.com

Pour FO chaque agent doit planifier et prendre ses RTT, Du 1er janvier au 31 décembre !

Cela ne peut plus durer, depuis des années, la direction se moque du statut, se moque des agents en accumulant leurs heures supplémentaires sur des comptes d'heures dont ces derniers ne voient bien souvent ni le paiement ni la récupération, du bénévolat déguisé en quelque sorte... Et lors du dernier CTCE (Comité Technique Central d'Établissement) des HCL, le 28/03/2017, la Direction Générale ose présenter un dossier concernant les modalités sur la prise de RTT :

« A partir de 2017 tout RTT non pris sera perdu au 31/12 de l'année en cours »

Et la Direction d'ajouter «...cette loi existe depuis 2002, les HCL compte l'appliquer à partir de 2017 et le seul moyen de ne pas perdre les RTT au 31/12 est que chaque agent ouvre un CET

(Compte Épargne Temps)...»

En réponse, Force Ouvrière a rappelé que l'ouverture d'un CET n'est pas une obligation !

Que c'est à la Direction de donner les moyens à tous les groupements, à tous les Directeurs à tous les cadres de respecter le statut concernant la prise des CA, RTT, RH, CTLJ, R- (qui sont des repos à part entière)

Chaque agent doit en bénéficier sur la période allant du 01/01 au 31/12* de l'année en cours !

*Pas de possibilité de poser des RTT en juillet et en août (Règle HCL et non statutaire)

Le syndicat Force Ouvrière rappelle :

Ni le directeur, ni le cadre supérieur, ni le cadre de proximité, hormis pour le plan blanc n'ont le droit de rappeler un agent qui est de repos, celui-ci n'est pas à la disposition de son employeur et bénéficie du respect de sa vie privée.

Même si un agent hospitalier est contacté pendant qu'il est en repos (il n'est pas à la disposition de l'employeur), il ne peut pas être sanctionné par son directeur s'il refuse de revenir travailler pendant un repos ou un congé annuel qui lui a été régulièrement accordé.

(Cour administrative d'Appel de Paris - 1er décembre 1998 - n°96PA02305)

Par ailleurs certains directeurs et cadres peuvent faire pression en invoquant l'article 99 de la loi portant statut des personnels hospitaliers par lequel un agent serait dans l'obligation d'exécuter un ordre donné. Or, cet article ne s'applique que lorsque l'agent est à la disposition de son employeur sur le lieu de travail.

Pour le syndicat Force ouvrière des HCL :

Le préalable au respect des congés et RTT des agents, c'est l'embauche de personnel et la stagiairisation des CDD.

Nous ne lâcherons rien !

**TOUS EN GREVE le mardi 20 juin 2017 à 10h
Rassemblement devant le siège des HCL
3 quai des célestins - 69002 Lyon**

- Après la loi Touraine (suppression de 22000 postes et la fermeture de 16000 lits sur l'ensemble des hôpitaux)
- Après le blocage de nos salaires depuis plusieurs années !
- Après l'application de PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération) qui est une véritable fumisterie ! Signé par CFDT, UNSA, CFTC.

Encore une fois, on se moque des agents hospitaliers :

L'ancien ministre de la santé Marisol TOURAINE a annoncé, avant son départ et dans la précipitation sa décision d'augmenter la prime de nuit de 1.50 € par nuit (**Cela revient à 0.15 € de l'heure**) MAIS (car il y a un MAIS) il y a des conditions:

- **Seuls seront concernés les agents des services d'urgence et de réanimation**
- **Travaillant en 12h.**
- **Et en alternance jour/nuit**

Tous les agents travaillant uniquement de nuit actuellement (en 10h) ne feront pas partie de ce dispositif.

Cela ne va finalement concerner **pas plus de 23 000 agents hospitaliers dans toute la France...** FO rappelle qu'au niveau national, notre organisation exige l'augmentation générale des salaires.

Le nouveau président a affirmé durant sa campagne, qu'il ne toucherait pas aux effectifs **hospitaliers soignants**, ce qui veut dire que les ouvriers et les administratifs ne sont pas concernés.

Si nous voulons les bloquer Soyons nombreux lors du rassemblement le mardi 20 juin pour porter ensemble nos revendications auprès de la Direction Générale, car nous disons **ça suffit !!**

- **Arrêt des restructurations et fusions**
- **Arrêt des suppressions de postes, des fermetures de lits**
- **Stagiairisation de tous les CDD sur emploi permanent (en 2015 ils étaient 1 222)**
- **Respect des CA, RH, RTT... Respect du statut qui est le garant de nos droits**
- **Augmentation de l'indemnité de nuit pour tous les agents travaillant de nuit y compris les CDD**
- **Arrêt des fermetures d'Henry Gabrielle et d'Antoine Charial**

TOUS EN GREVE

Le mardi 20 juin 2017 à 10h

Rassemblement devant le siège des HCL

3 quai des célestins 69002 Lyon

**L'hôpital public à la tête sur le billot
et vous nous demandez d'être le Bourreau !**

Le syndicat FO refuse d'accompagner les mesures et plus que jamais défend les revendications des personnels ! Liberté et Indépendance !